



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

Conseil municipal

Séance du 08 février 2024

Liste des délibérations

N° délibération	Objet	Vote
2024-01	Don à la commune	Accepté à l'unanimité
2024-02	Travaux d'accessibilité et de réhabilitation de l'école – Demande de subvention au titre de la DETR	Accepté à l'unanimité
2024-03	Demande d'un fonds de concours à la COR pour les travaux d'accessibilité et de réhabilitation de l'école	Accepté à l'unanimité
2024-04	Demande d'un fonds de concours à la COR pour les travaux de rénovation des menuiseries du bâtiment de la mairie	Accepté à l'unanimité
2024-05	Acquisition d'une parcelle AD 266	Accepté à l'unanimité
2024-06	Travaux d'accessibilité et de réhabilitation de l'école – Demande de subvention auprès du Département	Accepté à l'unanimité
2024-07	Travaux d'accessibilité et de réhabilitation de l'école – Demande de subvention auprès de La Région – Contrat Région	Accepté à l'unanimité

Liste publiée sur le site internet le 25/03/2024

Affichage le 25/03/2024

LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71
Télécopie : 04 74 03 04 73
e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 069-216901074-20240208-2024_01-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024-01

Séance ordinaire du 08 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 02/02/2024	
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de procurations :	01
Nombre de votants :	13

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD – Valérie CAULE – Nicolas FACKEURE – Paul NICOLAS – Patrice RUBAUD – Didier DAILLY – Valérie MARTORANA – Laurent RIGOUDY – Angélique DESSAIGNE – Bernard ROSSIER

Absents excusés : Lucie BIESSE – I. VINCENT-MARTIN

Procuration : William CHERMETTE a donné procuration à Patrice RUBAUD

Secrétaire de séance : Laurent RIGOUDY

Objet de la Délibération : Don à la commune

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il est, par délibération n° 2020-29 en date du 04 juin 2020, article 9°, autorisé d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Il informe donc qu'un don a été fait à la commune de Lamure-sur-Azergues d'un montant de 4 705.00 € par monsieur Claude PERROY. Cette somme sera destinée à la préservation des lieux de culte de la commune.

Il invite le conseil à délibérer. Après en avoir débattu, le conseil municipal **À L'UNANIMITÉ**

- **ACCEPTÉ** le don d'un montant de 4 705.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Marc DESPLACES



Certifié exécutoire par Monsieur Marc DESPLACES, Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de la publication, le

LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

République Française

Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024-02

Séance ordinaire du 08 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 02/02/2024	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 12	
Nombre de procurations : 01	
Nombre de votants : 13	

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - Valérie CAULE
– Nicolas FACHEURE – Paul NICOLAS – Patrice RUBAUD – Didier DAILLY – Valérie
MARTORANA – Laurent RIGOUDY – Angélique DESSAIGNE – Bernard ROSSIER

Absents excusés : Lucie BIESSE – I. VINCENT-MARTIN

Procurations : William CHERMETTE a donné procuration à Patrice RUBAUD

Secrétaire de séance : Laurent RIGOUDY

Objet de la Délibération : **Travaux d'accessibilité et de réhabilitation de l'école – Demande de subvention au titre de la DETR**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de travaux d'accessibilité et de réhabilitation de l'école située 176 avenue de la Gare – Parcelle AB n° 0087. Il demande au conseil municipal de l'autoriser à finaliser le dossier et de procéder aux demandes de subventions auprès des différents financeurs.
Il rappelle que la maîtrise d'œuvre a été attribuée à monsieur François BAUDE, architecte DPLG, par délibération n° 2021-58 en date du 10 novembre 2021 pour un montant de 35 000,00 € HT.

Le coût du projet s'élève à 539 135,00 € HT (frais de maîtrise d'œuvre inclus qui ont été réévalués à 49 012,00 € HT).

Coût estimatif de l'opération		
Poste de dépenses : maîtrise d'œuvre, études complémentaires, travaux, acquisition (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Pour les travaux, préciser la nature (maçonnerie, isolation, électricité...)	Montant prévisionnel HT
Démolition	VRD Gros œuvre	194 227.00 €
Menuiseries extérieures		54 805.00 €
Menuiseries intérieures		32 048.00 €
Plâtrerie - Peinture Plafonds		94 384.00 €
Revêtements sols		43 659.00 €
Ascenseurs		35 000.00 €
Lots techniques	chauffage ventilation électr	36 000.00 €
Honoraires architecte, études		49 012.00 €
Coût HT		539 135.00 €

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le



ID : 069-216901074-20240208-2024_02-DE

Après avoir présenté le coût prévisionnel des travaux, monsieur le Maire sollicite auprès de l'État la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour un montant de 220 000 €.

Il présente le plan de financement suivant :

Financiers	Montant HT de l'opération	Subventions sollicitées ou acquises	Montant de subvention	Taux intervention	
DETR	539 135.00 €	Sollicitée	220 000.00 €	40.81 %	
Autre subvention État (à préciser)					
Fonds européens					
Conseil départemental					
Conseil régional			Sollicitée	100 000.00 €	18.55 %
Autres (à préciser) EPCI COR			Acquise	90 000.00 €	16.69 %
			Sollicitée	11 000.00 €	2.04 %
Sous-total			421 000.00 €	78.09 %	
Autofinancement (20 % minimum)			118 135.00 €	21.91 %	
Coût HT	539 135.00 €		539 135.00 €	100.00 %	

Il invite le conseil à délibérer.

Après en avoir débattu, le conseil municipal **À L'UNANIMITÉ, soit 13 VOIX POUR**

- **ADOpte** et **POURsUIT** le projet de travaux d'accessibilité et de réhabilitation de l'école
- **ARRÉTE** le plan de financement tel que présenté à l'assemblée délibérante, sous toutes réserves de modification en fonction de l'attribution des subventions
- **SOLLICITE** auprès de l'État la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) la somme de 220 000.00 € soit 40.81 %
- **AUTORISE** monsieur le Maire à constituer les différents dossiers de demandes de subventions auprès d'autres financeurs (Conseil Régional, Conseil Départementale et l'EPCI)
- **AUTORISE** monsieur le Maire à transmettre lesdits dossiers auprès de la Sous-Préfecture
- **AUTORISE** monsieur le Maire à valider et signer tous les documents afférents à ce projet

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Marc DESPLACES



Certifié exécutoire par Monsieur Marc DESPLACES, Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de la publication, le

LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.comRépublique Française
Liberté Egalité FraternitéExtrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024-03

Séance ordinaire du 08 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 02/02/2024	
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents : 12	
Nombre de procurations :	01
Nombre de votants :	13

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - Valérie CAULE – Nicolas FACHEURE – Paul NICOLAS – Patrice RUBAUD – Didier DAILLY – Valérie MARTORANA – Laurent RIGOUDY – Angélique DESSAIGNE – Bernard ROSSIER

Absents excusés : Lucie BIESSE – I. VINCENT-MARTIN

Procuration : William CHERMETTE a donné procuration à Patrice RUBAUD

Secrétaire de séance : Laurent RIGOUDY

Objet de la Délibération : **Demande d'un fonds de concours à la COR pour les travaux d'accessibilité et de réhabilitation de l'école**

Vu l'article L5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° COR 2020-307 du Conseil communautaire de la COR en date du 19 novembre 2020, approuvant le règlement des fonds de concours pour la période 2021-2023 ;

Vu la délibération N° COR 2022-004 du Conseil communautaire de la COR en date du 13 janvier 2022, approuvant la modification du règlement d'attribution des fonds de concours et le modèle de contrat de développement territorial ;

Vu la délibération N° COR 2023-360 du Conseil communautaire de la COR en date du 16 novembre 2023, approuvant la modification du règlement d'attribution des fonds de concours ;

Vu les délibérations N° 2021-58 et 2024-58 du Conseil Municipal approuvant le projet de travaux d'accessibilité et de réhabilitation de l'école portés par la commune ;

Considérant que ce projet doit démarrer à l'automne 2024 pour une durée de 3 à 6 mois ;

Considérant que, pour mener à bien ce projet, la commune sollicite le soutien financier de la Communauté de l'Ouest Rhodanien via un fonds de concours, conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 069-216901074-20240208-2024_03-DE



DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Coût prévisionnel du projet	539 135.00 €	Fonds de concours COR	11 000.00 €
		<u>Autres financeurs</u>	
		- Conseil départemental	100 000.00 €
		- Conseil régional	90 000.00 €
		- DETR	220 000.00 €
		Autofinancement	118 135.00 €
TOTAL HT	539 135.00 €	TOTAL HT / TTC	539 135.00 €

Considérant que les modalités de versement du fonds de concours seront établies dans un contrat de développement territorial, signé par la commune et la COR.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **À L'UNANIMITÉ, soit 13 VOIX POUR**

- **APPROUVE** la demande de fonds de concours à la COR selon le plan de financement prévisionnel présenté
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de développement territorial avec la COR et à demander le versement
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Marc DESPLACES



Certifié exécutoire par Monsieur Marc DESPLACES, Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de la publication, le

LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.comRépublique Française
Liberté Egalité FraternitéExtrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024-04

Séance ordinaire du 08 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 02/02/2024	
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents : 12	
Nombre de procurations :	01
Nombre de votants :	13

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - Valérie CAULE – Nicolas FACHEURE – Paul NICOLAS – Patrice RUBAUD – Didier DAILLY – Valérie MARTORANA – Laurent RIGOUDY – Angélique DESSAIGNE – Bernard ROSSIER

Absents excusés : Lucie BIESSE – I. VINCENT-MARTIN

Procuration : William CHERMETTE a donné procuration à Patrice RUBAUD

Secrétaire de séance : Laurent RIGOUDY

Objet de la Délibération : **Demande d'un fonds de concours à la COR pour les travaux de rénovation des menuiseries du bâtiment de la mairie**

Vu l'article L5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° COR 2020-307 du Conseil communautaire de la COR en date du 19 novembre 2020, approuvant le règlement des fonds de concours pour la période 2021-2023 ;

Vu la délibération N° COR 2022-004 du Conseil communautaire de la COR en date du 13 janvier 2022, approuvant la modification du règlement d'attribution des fonds de concours et le modèle de contrat de développement territorial ;

Vu la délibération N° COR 2023-360 du Conseil communautaire de la COR en date du 16 novembre 2023, approuvant la modification du règlement d'attribution des fonds de concours ;

Vu les délibérations N° 2021-58 et 2024-58 du Conseil Municipal approuvant le projet de travaux d'accessibilité et de réhabilitation de l'école portés par la commune ;

Considérant que ce projet doit démarrer à l'automne 2024 pour une durée de 3 à 6 mois ;

Considérant que, pour mener à bien ce projet, la commune sollicite le soutien financier de la Communauté de l'Ouest Rhodanien via un fonds de concours, conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le



ID : 069-216901074-20240208-2024_04-DE

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Coût prévisionnel du projet	56 650.62 €	Fonds de concours COR	28 507.00 €
		Autres financeurs	
		- Conseil départemental	
		- Conseil régional	0
		- DETR	
		Autofinancement	28 143.62 €
TOTAL HT	56 650.62 €	TOTAL HT / TTC	56 650.62 €

Considérant que les modalités de versement du fonds de concours seront établies dans un contrat de développement territorial, signé par la commune et la COR.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **À L'UNANIMITÉ, soit 13 VOIX POUR**

- **APPROUVE** la demande de fonds de concours à la COR selon le plan de financement prévisionnel présenté
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de développement territorial avec la COR et à demander le versement
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Marc DESPLACES



Certifié exécutoire par Monsieur Marc DESPLACES, Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de la publication, le

LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71
Télécopie : 04 74 03 04 73
e-mail : mairie@lamuresurazergues.com



République Française
Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024-05

Séance ordinaire du 08 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 02/02/2024	
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de procurations :	01
Nombre de votants :	13

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - Valérie CAULE – Nicolas FACHEURE – Paul NICOLAS – Patrice RUBAUD – Didier DAILLY – Valérie MARTORANA – Laurent RIGOUDY – Angélique DESSAIGNE – Bernard ROSSIER

Absents excusés : Lucie BIESSE – I. VINCENT-MARTIN

Procuration : William CHERMETTE a donné procuration à Patrice RUBAUD

Secrétaire de séance : Laurent RIGOUDY

Objet de la Délibération : Acquisition d'une parcelle AD 266

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'acquérir la parcelle AD n° 266 « Les Roches » au prix de 80 000,00 € appartenant à madame Marie-Laure SAPIN (plan annexé à ladite délibération).

Il s'agit d'une proposition d'achat au prix de 80 000,00 € pour laquelle il sollicite l'avis des membres du conseil municipal afin d'entériner cette vente en accord avec le propriétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **À L'UNANIMITÉ, soit 13 VOIX POUR**

- **ACCEPTÉ** la proposition d'achat établie par le propriétaire à 80 000,00 € ;
- **VALIDÉ** l'acquisition de la parcelle AD n° 266 « Les Roches » au prix de 80 000,00 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette acquisition ;
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Marc DESPLACES



Certifié exécutoire par Monsieur Marc DESPLACES, Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de la publication, le

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

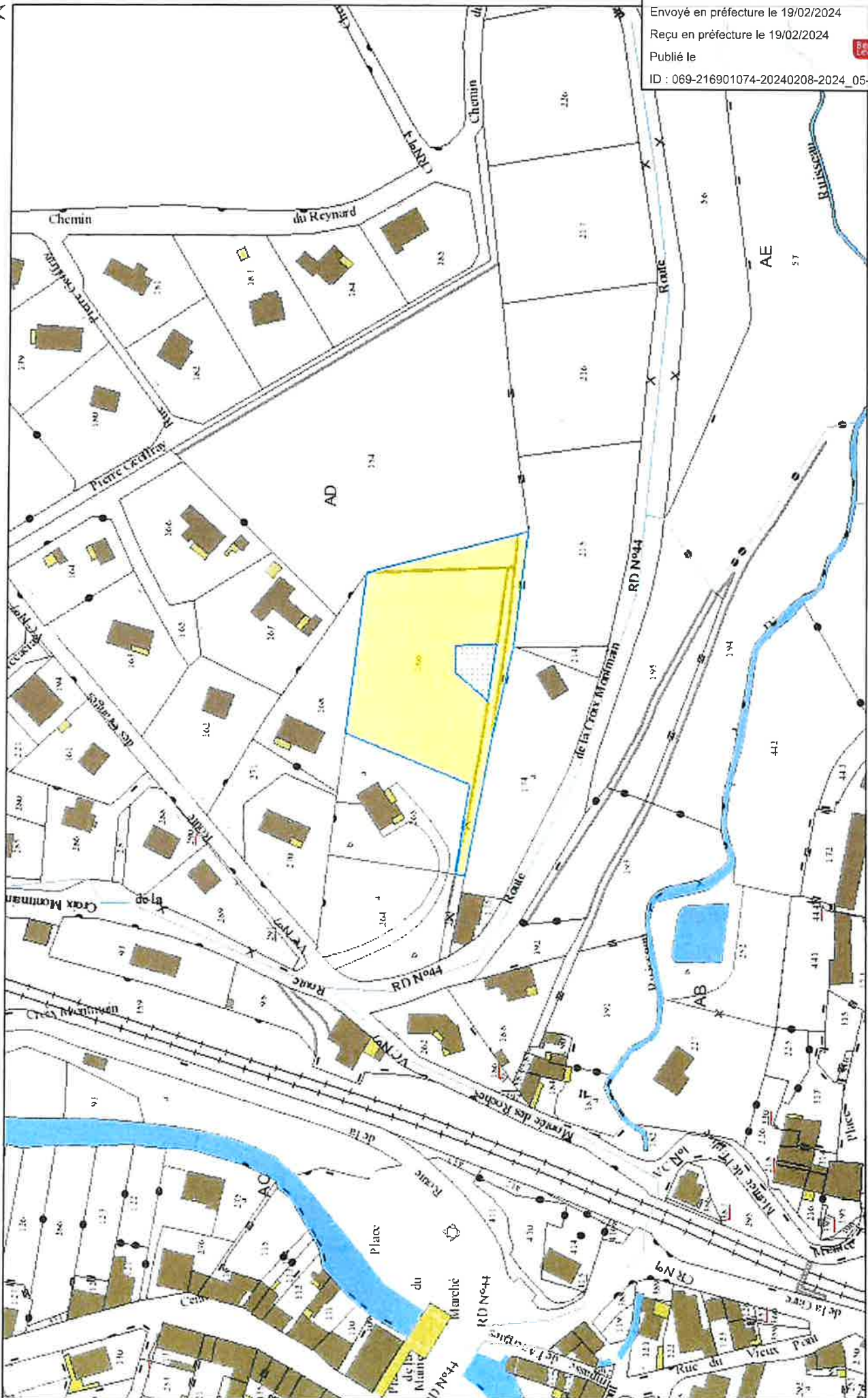
Publié le

ID : 069-216901074-20240208-2024_05-DE



Imprimé

Avertissement : Les informations



Légende

- Communes
- Sections
- Parcels
- Hydro
- Bâtiments Durs
- Bâtiments Légers



LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

République Française
Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024-06

Séance ordinaire du 08 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 02/02/2024	
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de procurations :	01
Nombre de votants :	13

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - Valérie CAULE – Nicolas FACHEURE – Paul NICOLAS – Patrice RUBAUD – Didier DAILLY – Valérie MARTORANA – Laurent RIGOUDY – Angélique DESSAIGNE – Bernard ROSSIER

Absents excusés : Lucie BIESE – I. VINCENT-MARTIN

Procurations : William CHERMETTE a donné procuration à Patrice RUBAUD

Secrétaire de séance : Laurent RIGOUDY

Objet de la Délibération : Travaux d'accessibilité et de réhabilitation de l'école – Demande de subvention auprès du Département

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de travaux d'accessibilité et de réhabilitation de l'école située 176 avenue de la Gare – Parcelle AB n° 0087. Il demande au conseil municipal de l'autoriser à finaliser le dossier et de procéder aux demandes de subventions auprès des différents financeurs.
Il rappelle que la maîtrise d'œuvre a été attribuée à monsieur François BAUDE, architecte DPLG, par délibération n° 2021-58 en date du 10 novembre 2021 pour un montant de 35 000,00 € HT.

Le coût du projet s'élève à 539 135,00 € HT (frais de maîtrise d'œuvre inclus qui ont été réévalués à 49 012,00 € HT).

Coût estimatif de l'opération		
Poste de dépenses : maîtrise d'œuvre, études complémentaires, travaux, acquisition (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Pour les travaux, préciser la nature (maçonnerie, isolation, électricité...)	Montant prévisionnel HT
Démolition	VRD Gros œuvre	194 227.00 €
Menuiseries extérieures		54 805.00 €
Menuiseries intérieures		32 048.00 €
Plâtrerie - Peinture Plafonds		94 384.00 €
Revêtements sols		43 659.00 €
Ascenseurs		35 000.00 €
Lots techniques	chauffage ventilation électr	36 000.00 €
Honoraires architecte, études		49 012.00 €
Coût HT		539 135.00 €

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le



ID : 069-216901074-20240208-2024_06_1-DE

Après avoir présenté le coût prévisionnel des travaux, monsieur le Maire sollicite auprès du Département du Rhône une subvention pour un montant de 100 000 € dans le cadre du partenariat territorial – Appel à projets.

Il présente le plan de financement suivant :

Financeurs	Montant HT de l'opération	Subventions sollicitées ou acquises	Montant de subvention	Taux intervention	
DETR	539 135.00 €	Sollicitée	220 000.00 €	40.81 %	
Autre subvention État (à préciser)					
Fonds européens					
Conseil départemental			Sollicitée	100 000.00 €	18.55 %
Conseil régional			Acquise	90 000.00 €	16.69 %
Autres (à préciser) EPCI COR			Sollicitée	11 000.00 €	2.04 %
Sous-total				421 000.00 €	78.09 %
Autofinancement (20 % minimum)			118 135.00 €	21.91 %	
Coût HT	539 135.00 €		539 135.00 €	100.00 %	

Il invite le conseil à délibérer.

Après en avoir débattu, le conseil municipal **À L'UNANIMITÉ, soit 13 VOIX POUR**

- **ADOpte et POURSUIT** le projet de travaux d'accessibilité et de réhabilitation de l'école
- **ARRÊTE** le plan de financement tel que présenté à l'assemblée délibérante, sous toutes réserves de modification en fonction de l'attribution des subventions
- **SOLLICITE** auprès du Département du Rhône une subvention de 100 000,00 € soit 18.55 %
- **AUTORISE** monsieur le Maire à constituer les différents dossiers de demandes de subventions auprès d'autres financeurs
- **AUTORISE** monsieur le Maire à valider et signer tous les documents afférents à ce projet

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Marc DESPLACES



Certifié exécutoire par Monsieur Marc DESPLACES, Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de la publication, le

LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

République Française
Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024-07

Séance ordinaire du 08 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 02/02/2024
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de procurations : 01
Nombre de votants : 13

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - Valérie CAULE
– Nicolas FACKEURE – Paul NICOLAS – Patrice RUBAUD – Didier DAILLY – Valérie
MARTORANA – Laurent RIGOUDY – Angélique DESSAIGNE – Bernard ROSSIER

Absents excusés : Lucie BIESSE – I. VINCENT-MARTIN

Procurations : William CHERMETTE a donné procuration à Patrice RUBAUD

Secrétaire de séance : Laurent RIGOUDY

Objet de la Délibération : *Travaux d'accessibilité et de réhabilitation de l'école – Demande de subvention
auprès de La Région – Contrat Région*

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de travaux d'accessibilité et de réhabilitation de l'école
située 176 avenue de la Gare – Parcelle AB n° 0087. Il demande au conseil municipal de l'autoriser à finaliser le dossier et de
procéder aux demandes de subventions auprès des différents financeurs.

Il rappelle que la maîtrise d'œuvre a été attribuée à monsieur François BAUDE, architecte DPLG, par délibération n° 2021-58
en date du 10 novembre 2021 pour un montant de 35 000,00 € HT.

Le coût du projet s'élève à 539 135,00 € HT (frais de maîtrise d'œuvre inclus qui ont été réévalués à 49 012,00 € HT).

Coût estimatif de l'opération		
Poste de dépenses : maîtrise d'œuvre, études complémentaires, travaux, acquisition (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Pour les travaux, préciser la nature (maçonnerie, isolation, électricité...)	Montant prévisionnel HT
Démolition	VRD Gros œuvre	194 227.00 €
Menuiseries extérieures		54 805.00 €
Menuiseries intérieures		32 048.00 €
Plâtrerie - Peinture Plafonds		94 384.00 €
Revêtements sols		43 659.00 €
Ascenseurs		35 000.00 €
Lots techniques	chauffage ventilation électr	36 000.00 €
Honoraires architecte, études		49 012.00 €
Coût HT		539 135.00 €

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 069-216901074-20240208-2024_07-DE



Après avoir présenté le coût prévisionnel des travaux, monsieur le Maire demande l'autorisation de déposer le dossier de demande de subvention auprès de La Région laquelle a prévu un soutien de 90 000,00 € ; ce projet étant inscrit dans le Contrat Région du territoire de la COR.

Il présente le plan de financement suivant :

Financiers	Montant HT de l'opération	Subventions sollicitées ou acquises	Montant de subvention	Taux intervention	
DETR	539 135.00 €	Sollicitée	220 000.00 €	40.81 %	
Autre subvention État (à préciser)					
Fonds européens					
Conseil départemental					
Conseil régional			Sollicitée	100 000.00 €	18.55 %
Autres (à préciser) EPCI COR			Acquise	90 000.00 €	16.69 %
			Sollicitée	11 000.00 €	2.04 %
Sous-total			421 000.00 €	78.09 %	
Autofinancement (20 % minimum)			118 135.00 €	21.91 %	
Coût HT	539 135.00 €		539 135.00 €	100.00 %	

Il invite le conseil à délibérer.

Après en avoir débattu, le conseil municipal **À L'UNANIMITÉ, soit 13 VOIX POUR**

- **ADOpte et POURSUIT** le projet de travaux d'accessibilité et de réhabilitation de l'école
- **ARRÊTE** le plan de financement tel que présenté à l'assemblée délibérante, sous toutes réserves de modification en fonction de l'attribution des subventions
- **SOLLICITE** La Région qui a validé le projet de Mise en accessibilité de l'école primaire avec un soutien financier de 90 000,00 € conformément au courrier du 22 mai 2023
- **AUTORISE** monsieur le Maire à constituer les différents dossiers de demandes de subventions auprès d'autres financeurs
- **AUTORISE** monsieur le Maire à valider et signer tous les documents afférents à ce projet

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Marc DESPLACES



Certifié exécutoire par Monsieur Marc DESPLACES, Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de la publication, le